

DECLARATION DE PARTICIPATION DE DEPUTES A DES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR DES TIERS

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 5, PARAGRAPHE 3, DE L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN
CONCERNANT LE CODE DE CONDUITE DES DÉPUTÉS AU PARLEMENT EUROPÉEN EN MATIÈRE D'INTERÊTS
FINANCIERS ET DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nom: Berès

Prénom: Pervenche

Je soussigné(e) déclare par la présente, sur l'honneur et en pleine connaissance du règlement du Parlement européen, en particulier de son annexe I contenant le code de conduite des députés, conformément à l'article 5, paragraphe 3, de ce code ainsi qu'à la décision prise par le Bureau le 15 avril 2013, avoir, à la suite d'une invitation et dans l'exercice de mes fonctions de député au Parlement européen, participé à la manifestation suivante organisée par un tiers, pour laquelle mes frais de voyage, d'hébergement ou de séjour ont été payés ou remboursés par un tiers:

* * * * *

Date: 15/05/2019

Signature:

**LES INDICATIONS CONTENUES DANS LA PRÉSENTE DÉCLARATION
SONT FOURNIES SOUS LA SEULE RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DU
DÉPUTÉ ET DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉES AU PLUS TARD LE DERNIER
JOUR DU MOIS SUIVANT LE DERNIER JOUR DE SA PARTICIPATION À
UNE MANIFESTATION CONFORMÉMENT À LA DÉCISION DU BUREAU
DU 15 AVRIL 2013.**

La présente déclaration sera publiée sur le site internet du Parlement.

À ENVOYER PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE À: Administration-Deputes@europarl.europa.eu
FAIRE SUIVRE L'ORIGINAL SIGNÉ À:
PARLEMENT EUROPÉEN

Unité "Administration des députés"¹
rue Wiertz, 60
PHS 07B019
B - 1047 BRUXELLES

¹ Avis juridique: L'unité "Administration des députés" est responsable du traitement des données au sens du règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données (JO L 8 du 12.1.2001, p. 1) et de la décision du Bureau du 22 juin 2005 relative aux dispositions d'application de ce règlement (JO C 308 du 6.12.2005, p. 1).

INFORMATIONS OBLIGATOIRES		
	INFORMATIONS À COMMUNIQUER	À COMPLÉTER EN CONSÉQUENCE
TIERS	Nom, fonction et adresse du tiers ayant payé ou remboursé les frais du député²	Véronique Desbrosses, Secrétaire générale Gesac, rue Montoyer 23, 1000 Bruxelles Belgique
TYPE DE FRAIS COUVERTS	Voyage:	Non
	Hébergement:	Oui
		The Hôtel - Bruxelles 1
Frais de séjour:	Non	
DÉTAILS DE LA MANIFESTATION	Dates (et durée) de la participation du député à la manifestation:	14/05/2019 - 15/05/2019 (2)
	Type de manifestation (s'il n'est pas possible de joindre un programme de la manifestation à la déclaration, veuillez la décrire dans la partie "Commentaires" ci-dessous):	Remise de Prix et Intervention au Conseil d'Administration
	Lieu (pays, ville):	Belgique, Bruxelles
INFORMATIONS FACULTATIVES		
COMMENTAIRES		

²Si le tiers figure dans le registre de transparence, un renvoi peut y être fait.

³Les petits déjeuners ne doivent pas faire l'objet d'une déclaration séparée.